

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26.10.2012**

Après l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal désigne le Conseiller Michel Linger secrétaire de séance et accepte la proposition du Maire d'inverser les point N° 1 et N° 2 de l'ordre du jour.

1. **PROPOSITION DE CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE) SUR LA COMMUNE DE SEEBACH DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN COMMUNAUTAIRE**

Le Maire,

- a. rappelle au Conseil Municipal l'historique au niveau communal, aussi bien du projet que des présentations, débats et échanges qui ont déjà eu lieu :
 - réunion du Conseil Municipal du 11 février 2011 : information aux conseillers de l'en-cours d'une étude de faisabilité concernant l'implantation éventuelle de parcs éoliens sur le territoire de la ComCom du Pays de Wissembourg (le compte rendu de la réunion a fait l'objet d'un affichage au tableau d'affichage de la Mairie, accessible au public) ;
 - réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2012 : présentation du projet communautaire avec notamment le zonage ZDE proposé, dont la zone2, objet de la présente délibération pour la partie comprise dans le périmètre du ban de Seebach ;
 - réunion publique d'information organisée par la commune à la salle des fêtes le 6 septembre 2012 ;
 - réunion de travail des conseillers municipaux, présentation, interrogations, discussion, échanges, le 12 octobre 2012 ;

- b. informe le Conseil Municipal que le 25 octobre 2012 au soir il a été destinataire par mail, des résultats de la pétition organisée par le collectif « ça ne tient qu'à nous » : une pétition « contre l'implantation de 3 parcs d'éoliennes dans le nord de l'Alsace » dont la zone2 objet de la délibération de ce soir :

1002	signataires sur les 1358 personnes inscrites sur les listes électorales de Seebach/Niederseebach : soit 73,78 %
142	signataires parmi les habitants du village hors liste électorale
165	signataires de personne n'habitant pas le village

- c. précise que les chiffres ci-dessus sont communiqués avec les réserves qui s'imposent, puisqu'il n'a été destinataire, à ce jour, d'aucune liste des signataires.

Suite à ces rappels et informations, en l'absence de questions et de précisions supplémentaires de la part des Conseillers et compte tenu que des débats très larges et fournis ont déjà eu lieu,

le Maire,

- rappelle le nombre de conseillers présents pour participer au vote, soit 19 ;
- soumet la question suivante au vote : êtes-vous POUR ou CONTRE la création d'une Zone de Développement Eolien sur le domaine de la commune de Seebach, tel que présenté dans le projet communautaire ?
- invite les Conseillers à passer au vote, qu'il propose à bulletin secret ;
- annonce, après dépouillement des bulletins, le résultat du vote :

Le Conseil Municipal s'exprime par 4 voix pour, 15 voix contre, 0 abstention, contre la création d'une ZDE sur le commune de Seebach tel que présenté dans le projet communautaire.

2. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.10.2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 05.10.2012

3. MODIFICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire,

rappelle la délibération du 21 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement (TA) au taux de 1% au 1^{er} mars 2012 en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) et propose d'affiner cette délibération en procédant à la sectorisation de la taxe pour application au 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- d'appliquer un taux de 5 % pour leur partie classée en zone UB au PLU des parcelles suivantes :
 - lieudit Bruckwiesen section 17 parcelles 446 et 447 ;
 - lieudit Bruckwiesen section 18 parcelles 193, 194, 195 et 196 ;
- de ne pas appliquer de taxe d'aménagement (TA) dans la ZAC « les Prunelles » en confirmation de la délibération prise le 16 avril 2010 et la non instauration de la TLE dans la ZAC ;
- de maintenir le taux de 1 % dans tous les autres secteurs de la commune.

4. TRAVAUX AUX VESTIAIRES/DOUCHES (FOOTBALL, JUDO) A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire rappelle qu'après les travaux de mise en conformité électrique réalisés au cours du 3^{ème} trimestre de cette année, il convient à présent de procéder au renouvellement des installations sanitaires en mauvais état.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- prend connaissance d'un premier devis estimatif à hauteur de H.T. 2875,42 € ;
- demande la consultation d'une deuxième entreprise ;
- accepte de confier les travaux au moins disant ;
- note que les crédits sont inscrits au budget 2012.

5. DIVERS

a. Achat spots étanches pour l'éclairage des fleurs en façade de la mairie

L'éclairage des bacs à fleurs aux fenêtres de la mairie est assuré par des spots fixés en façade. Les spots utilisés n'étant pas étanches, les ampoules ont une durée de vie très faible et demandent à être remplacées fréquemment.

Il est proposé de procéder à l'achat de spots étanches avec ampoule led, blanc chaud 45°.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition d'achat pour un montant prévisionnel de H.T. 2357,85 €.

b. Départ à la retraite

Le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame Odile Schellhorn, employée communale, fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2013 et que son remplacement sera assuré par une nouvelle embauche.

Le Maire
Théo Schimpf